



*Traçons la voie
de l'énergie vendéenne*

PROGRAMME D'AIDES CHALEUR RENOUVELABLE

Pour les entreprises

et collectivités vendéennes

*Pour accompagner financièrement et techniquement
vos projets d'énergies renouvelables thermiques*

SOLAIRE THERMIQUE - GÉOTHERMIE - BOIS - RÉCUPÉRATION DE CHALEUR

À l'heure où il est essentiel de répondre collectivement aux enjeux de transition énergétique et de faire face à la volatilité des marchés de l'énergie, les énergies renouvelables thermiques apportent des solutions durables.



Solaire thermique

Des capteurs solaires placés sur toiture sont utilisés pour produire de l'eau chaude sanitaire.



Géothermie

Utilisant la chaleur du sous-sol, la géothermie permet de chauffer et de rafraîchir des locaux.



Chaleur fatale

La chaleur générée par un procédé (ex : industrie) est récupérée pour un nouvel usage et peut alimenter un réseau de chaleur.



Bois

Sous forme de granulés ou de bois déchiqueté, il est utilisé dans une chaudière automatique pour produire de la chaleur.

Visiter une chaufferie bois

GRANULÉS



PLAQUETTES



Vous avez besoin de créer de la chaleur (chauffage, eau chaude sanitaire, process) ? Vous vous questionnez sur le recours au bois, à la géothermie, au solaire ou à la récupération de la chaleur fatale sur un procédé industriel ?

Le SYDEV et ses partenaires proposent un programme d'aides financières et techniques aux entreprises et collectivités vendéennes pour développer des projets de chaleur renouvelable sur le territoire.

Qu'est-ce que la chaleur renouvelable ?

La chaleur représente près de 50 % de la consommation d'énergie en France dont seulement 20 % est issue de filières renouvelables.

Le bois, le solaire et la géothermie comme ressources locales et renouvelables peuvent se substituer aux énergies fossiles (gaz, fioul...).

Ces énergies renouvelables coûtent moins cher à l'usage, ce qui améliore la compétitivité économique, et contribuent à préserver des emplois locaux et pérennes.

De plus, leurs bénéfices environnementaux avérés sont une réponse rapide au changement climatique.

La chaleur renouvelable est une filière aux avantages multiples !

Les réseaux de chaleur permettent de mutualiser des équipements de production entre plusieurs consommateurs.

À l'échelle d'un site multi-bâtiments, d'un quartier, d'une zone économique ou d'une ville, ils participent au développement de la chaleur renouvelable.

Quelle offre d'accompagnement ?



Un soutien financier à l'investissement

Le SYDEV et l'ADEME vous aident financièrement de 30 à 60 % dans vos projets de production de chaleur renouvelable.

L'ADEME délègue la gestion du fond chaleur au SYDEV pour une durée de 3 ans.

L'objectif ? Mobiliser les acteurs privés et publics pour faire émerger de nouveaux projets de production de chaleur renouvelable.

Cet accompagnement existe dans tous les départements des Pays de la Loire.



Un accompagnement technique personnalisé

Un interlocuteur dédié vous accompagne gratuitement tout au long de vos projets de chaleur renouvelable (bois, solaire, géothermie, chaleur fatale). Vous bénéficiez alors de conseils, d'un suivi et de subventions pour vos études de faisabilité de projets.

Cet accompagnement est réalisé en étroite relation avec les partenaires spécialisés.



Atlansun
Filière solaire du Grand Ouest



FIBOIS
PAYS DE LA LOIRE



PAYS DE LA LOIRE
VENDEE

L'intérêt pour les porteurs de projets : un levier financier et une ingénierie renforcée

Exemples de projets réalisés :

GÉOTHERMIE – Entreprise SORIBA

Fontenay-le-Comte (85), 2020

Le besoin :

créer de la chaleur pour un process industriel

La solution technique : installation de 2 pompes à chaleur géothermique de 75 kW, 26 sondes à 200 m de profondeur

Investissement équipement : 700 000 €

Montant de l'aide financière ADEME : 373 000 €

Énergie renouvelable produite : 545 MWh/an



©SORIBA

BOIS – Centre aquatique

Pouzauges (85), 2022

Le besoin :

chauffer les bassins du centre aquatique

La solution technique : installation d'une chaufferie automatique bois plaquettes 350 kW

Investissement équipement : 540 000 €

Montant de l'aide financière ADEME : 253 000 €

Énergie renouvelable produite : 1300 MWh/an



©Stock

PROGRAMME D'AIDES CHALEUR RENOUVELABLE

Pour les entreprises et collectivités vendéennes



Un levier financier
et une ingénierie
renforcée pour vos
projets d'énergies
renouvelables
thermiques

Faites-vous connaître dès maintenant auprès
de nos services pour bénéficier d'un accom-
pagnement dans l'élaboration de votre projet
(conseils, suivi, retours d'expérience, respect
des exigences de performances des projets...).

✉ Nous contacter : <https://bit.ly/3OG0j0f>

Quelles conditions pour bénéficier du dispositif ?

Tous les consommateurs
de chaleur (hors particuliers)
peuvent bénéficier de ce dispositif
(chauffage, eau chaude sanitaire,
process...).

Cette offre d'accompagnement
technique et financier s'adresse
donc aussi bien aux entreprises
qu'aux collectivités de Vendée.

Votre interlocuteur

Vincent BILLAUD

Référent énergies renouvelables thermiques

06 37 66 81 00

v.billaud@sydev-vendee.fr



Financé
par



Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée

3, rue du Maréchal Juin - CS 80040 - 85 036 La Roche-sur-Yon Cedex
02 51 45 88 00 / accueil@sydev-vendee.fr

www.sydev-vendee.fr

